



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 19 mai 2020 à 20h15
à la Grande Salle de Chardonne

- Présidence** : M. Baptiste Marmy
- Présents** : 38 conseillers sur 49, Monsieur le Président compris
- Excusés** : Stefano Bertolini, Philippe Durgnat, Joey Horacsek,
Barry Longson, Jean-Philippe Mouron, Philippe Rosset,
Jürg Staub, Grégory Stergiou, Monique Treier-Denizot,
Pierre-Yves Tribolet
- Absents** : Zoé Philipona

M. Baptiste Marmy, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête M. Fabrice Neyroud Syndic, Mme Leila Hondzo Secrétaire Municipale, Mme Florence Mouron Boursière, M. Sébastien Mercier Huissier et souhaite la bienvenue à M. le Sergent Major Christian Hertzseisen de Police Riviera.

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 07/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF 362'000.- pour l'aménagement et l'étanchéification de la Salenche longeant le secteur « S » de protection des eaux de sources communales de Puidoux)
- 3. Préavis N° 08/2019-2020** relatif à la révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier-sur-Vevey du 17 août 2011
- 4. Préavis N° 09/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF. 840'886.60 concernant les travaux de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne et la mise en conformité de la cage d'escalier
- 5. Préavis N° 10/2019-2020** relatif à l'organisation du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026
- 6. Projet rédigé de modification du Règlement communal sur la gestion des déchets concernant la taxe forfaitaire pour les résidences secondaires**

7. Motions et postulats

8. Communications du Bureau du Conseil communal

9. Communications de la Municipalité

10. Propositions individuelles

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. **M. Jean Roy** dit avoir demandé à être excusé lors de la dernière séance et souhaite que cela soit corrigé.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (2 abstentions).

Lettres et pétitions :

Le Président donne lecture de la lettre de démission de **M. Patrick Mayor** avec effet au 1^{er} mars 2020 (voir annexe).

2. Préavis N° 07/2019-2020 relatif à une demande de crédit de CHF 362'000.- pour l'aménagement et l'étanchéification de la Salenche longeant le secteur « S » de protection des eaux de sources communales de Puidoux)

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Yannik Vallotton**, de procéder à la lecture de son rapport.

M. Yannik Vallotton est remercié pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Laurent Michel** de procéder à la lecture de son rapport.

M. Laurent Michel est remercié pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le fond est close.

M. Gaëtan Monnin du bureau CSD Ingénieurs présente le projet d'étanchéification de la Salenche.

Mme Emmanuelle Besson Verdan souhaite savoir quelle est la nature ainsi que la durée de vie des matériaux étanches qui vont être utilisés. **M. Gaëtan Monnin** lui répond que ce sont des matériaux minéraux naturels agréés par la direction générale de l'environnement. Ils ont une durée de vie d'une cinquantaine d'années.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 07/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF 362'000.- pour l'aménagement et l'étanchéification de la Salenche longeant le secteur « S » de protection des eaux de sources communales de Puidoux)

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

OUI le rapport de la commission des finances

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement et l'étanchéification de la Salenche longeant le secteur « S » de protection des eaux des sources communales de Puidoux,
 2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 362'000.--, à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 37'481.-- sur la réserve portée au bilan sous N° 9282.22 « Fonds de réserve Salenche », le solde de CHF 324'519-- étant à amortir sur trente ans, sauf mieux,
 3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 362'000.-- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
 4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.
3. **Préavis N° 08/2019-2020** relatif à la révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier-sur-Vevey du 17 août 2011

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme Ariane Derivaz** de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document ainsi que les membres de cette commission.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 08/2019-2020** relatif à la révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier-sur-Vevey du 17 août 2011

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

- d'adopter le projet définitif de statuts de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier.

- 4 **Préavis N° 09/2019-2020** relatif à une demande de crédit de CHF. 840'886.60 concernant les travaux de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne et la mise en conformité de la cage d'escalier

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances **Mme Anne Ducret** de procéder à la lecture de son rapport.

Mme Anne Ducret est remerciée pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme Anne-Lise Neyroud**, de procéder à la lecture de son rapport.

Mme Anne-Lise Neyroud est remerciée pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission.

Mme Elise Neyroud souhaite revenir sur le rapport de la commission des finances et répondre aux questions qui ont été soulevées.

Au sujet de l'isolation de la toiture, il ne semble pas judicieux d'isoler la totalité de la toiture (cela a d'ailleurs été déconseillé par les architectes). Seuls les volumes qui seront utilisés seront isolés. Le budget pour l'isolation de la totalité du toit est de CHF 315'000.00. Ceci pour isoler un espace froid.

Au sujet de l'appartement du concierge actuellement libre. Sachant que nous avons besoin de deux salles de classe, il aurait de toute façon fallu aménager les combles. De plus, cet appartement est utilisé pour l'accueil provisoire (5 à 7 ans) du parascolaire.

Au sujet des porta cabines. Si les travaux ne pouvaient pas commencer, le budget des porta cabines se monterait à CHF 56'000.-- pour 6 mois. Cependant, dans le cas contraire, les architectes ont certifié que si les travaux pouvaient commencer début juin, les classes seraient prêtes pour la rentrée scolaire ce qui éviterait d'avoir à payer la location de porta cabines.

Mme Elise Neyroud souhaite encore ajouter que des loyers sont perçus pour la mise à disposition de salles de classe. Les charges relatives à ces travaux coûteraient environ CHF 13'000.-- par année alors qu'en contrepartie nous aurions CHF 28'000.-- de rentrées (loyers des écoles).

M. Gilbert Cavin rappelle que nous avons 296 enfants en âge de scolarité. 251 élèves sont accueillis dans le cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey, dont 157 élèves sur le site de Chardonne.

La population des enfants de 0 à 15 ans sur la commune est actuellement de 418 ce qui correspond à 13,8% de la population. Actuellement Chardonne compte 3'032 habitants. La projection d'augmentation des enfants pour les cinq prochaines années est de 10%, soit environ 2% par année. La progression a été la même durant ces trois dernières années. Il est intéressant de constater que la proportion d'enfants par nombre d'habitants a augmenté (de 13% à 13,8%).

L'ASIC a demandé deux classes avec une urgence pour la classe 7P. Il y a également besoin de locaux afin de pouvoir faire les appuis ou les dédoublements des classes. Actuellement les enfants travaillent dans les corridors.

Le montant des travaux (CHF 840'886.60) se rajoutera à la valeur actuelle du collège de Chardonne soit au final à CHF 6'524'000.--. Par rapport à cette plus-value, il a été demandé une augmentation de la valeur locative. La valeur ECA fera foi pour le montant exact.

M. Gilbert Cavin passe la parole aux architectes, **MM. Fesselet et Krampulz** qui ont été invités afin de présenter leur projet ainsi que le budget.

Après la présentation, la parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme Ariane Derivaz demande si une clause de pénalité a été prévue pour les architectes au cas où les délais ne seraient pas tenus. **Mme Elise Neyroud** lui répond que non. **Mme Ariane Derivaz** suggère d'en prévoir une étant donné que le délai est très court.

Mme Ariane Derivaz revient sur le fait que les portes incendies se feront en dernier (information donnée par les architectes). Elle se demande si l'ECA acceptera de mettre des élèves dans ces conditions. Il lui est répondu que ce cas s'est déjà présenté au collège de la Veveyse et que l'ECA était au courant. **Mme Ariane Derivaz** demande que l'on s'assure que cela ne posera pas de problème puisque dans le cas contraire, cela pourrait nous obliger à utiliser des porta cabines. **Mme Elise Neyroud** intervient et assure que l'ECA est assez compréhensible pour ce genre de problème, la commune ayant également eu le cas lors de la rénovation faite à la rue du Village 5-7.

M. Michel Turin soulève plusieurs points :

Il s'étonne que la commission ne se soit pas interrogée sur la planification des investissements. Il revient sur le budget 2020 et sur le montant de CHF 250'000.-- apparaissant pour ces salles de classe. Lors de la dernière séance au chalet Butticaz il avait été protocolé que ces travaux n'allaient pas coûter plus de CHF 390'000.--. Aujourd'hui, avec le mobilier, on arrive à une facture de plus de CHF 890'000.-- ce qui fait près de quatre fois le prix prévu au budget 2020.

Il revient sur le toit et la possibilité de l'isoler en totalité maintenant plutôt que de devoir revenir une deuxième fois pour le faire dans l'avenir lorsque le bâtiment sera habité.

Il s'étonne également que la commission ad-hoc ne se soit pas penchée sur l'évolution démographique prévue. Selon lui, en reprenant les chiffres annoncés, et en les projetant à cinq ans, en 2025, soit la prochaine législature, il faudra à nouveau voter pour des salles de classe supplémentaires.

Il a également été surpris que dans un bâtiment scolaire, les matériaux utilisés seront en bois alors que l'on prend des mesures anti-feu. Pour lui il y a un antagonisme. Il demande également si une détection incendie sera posée. Dans le devis il a vu « protection incendie » et non « détection incendie ».

Il reprend la mention indiquant que les travaux concernant le respect des normes ECA seront obligatoires. Donc, si nous ne faisons pas ces travaux, nous ne serons pas obligés de mettre le bâtiment aux normes ECA.

M. Michel Turin se demande également si ce n'est pas tout le collège qu'il faut repenser en déplaçant la voirie, en démolissant la salle de gym pour la reconstruire ailleurs afin de créer une nouvelle classe dans cette partie. Selon lui, ce qui manque, c'est une vision pour les 50 prochaines années afin de ne pas devoir revoter lors de la prochaine législature pour de nouvelles classes.

M. Michel Turin termine en relevant qu'avec la crise actuelle due à la pandémie, les rentrées fiscales seront forcément diminuées pour les années à venir. Il se demande si on a vraiment les capacités de dépenser CHF 900'000.-- pour des salles de classe qui sont en fait des salles d'activités.

Le Syndic souhaite répondre aux propos de **M. Michel Turin**.

Pour ce qui est de la sécurité, il rappelle qu'il existe un bureau technique et qu'il y a des normes strictes à respecter en matière de protection incendie que les architectes connaissent.

Concernant l'appartement du concierge, il a été dit lors d'un précédent conseil que la Municipalité étudiait la possibilité d'utiliser cet appartement pour le parascolaire. D'autre part, même si ces salles de classe n'étaient pas réalisées, il faudrait de toute façon effectuer des travaux pour le parascolaire. De ce fait, la mise aux normes ECA devra de toute façon être réalisée.

Pour ce qui est des rentrées fiscales, il est déçu d'entendre que parce qu'il y a eu le COVID-19, il ne faudrait rien investir pour les enfants. La commune de Chardonne n'a pas investi pour les enfants depuis de nombreuses années et l'accueil parascolaire est important. Pour ce qui est de la vision à long terme, il rappelle qu'il y a toujours la parcelle « La Championne ».

M. Yannik Vallotton souhaite également intervenir sur quelques points.

Il revient sur la problématique de l'isolation de la toiture et pense que si la partie du toit située en-dessus de la cage d'escalier n'est pas isolée, la chaleur montant, cela évacue énormément de calories. Il aurait souhaité connaître le coût ou plus exactement le surplus exact pour l'isolation de la totalité de la toiture.

Techniquement, il se demande si la tour qui a été prévue sur le côté l'a été en raison du COVID-19 ou si cela était déjà prévu avant. Il lui est répondu que cela était prévu avant afin de séparer les flux.

D'autre part, du fait qu'en juin il est prévu que 4 à 5 corps de métiers interviennent en même temps, il se demande comment les normes OFSP en vigueur pourront être respectées et si cela ne risque pas d'entraîner des retards qui empêcheront de finir les travaux à temps.

Il souhaite également préciser que la commission des finances n'est pas pour les porta cabines mais elle s'est interrogée sur leur coût uniquement afin de le prévoir au budget en cas de retard.

Dans la présentation il est mentionné une capacité maximale de ce collège de 220 élèves. Selon les chiffres annoncés, nous allons y arriver rapidement. Il regrette le manque de vision globale. Il aurait aimé une mise au concours de la zone ouest de Chardonne. Il s'étonne également que l'on doive voter 15 jours avant les travaux alors que le processus de réflexion date de 2014.

Le Syndic souhaite revenir sur le calcul de **M. Michel Turin** concernant l'augmentation d'enfants prévues. 2% sur 150 élèves ça fait 3 élèves de plus par année soit 15 élèves de plus sur 5 ans. 15 élèves sur 10 salles de classe font 1,5 élève par salle de classe. Il n'y aura donc pas besoin de voter à nouveau pour un agrandissement du collège durant la prochaine législature.

M. Gilbert Cavin explique que nous faisons partie d'un cercle scolaire, que chaque année une commune de ce cercle crée de nouvelles classes. Il est également tenu compte des prévisions d'augmentation de la population. Ceci pour expliquer les difficultés de la planification. Une mise au concours de la zone ouest du village prendrait un temps considérable durant lequel nous devrions payer la location de porta cabines. Il revient également sur le fait qu'il faille voter 15 jours avant le début des travaux et rappelle que la séance de ce soir était prévue en mars.

M. Yann Krebs intervient pour dire qu'il est d'avis d'accepter le projet proposé pour différentes raisons qu'il expose. Il pense que ces travaux sont importants pour la commune, pour l'ASIC ainsi que pour les enfants sans pour autant grever le budget. Il ajoute également que la décision de la COFIN a été prise dans un contexte anxiogène bien différent de celui d'aujourd'hui. De plus, en cette période de lente reprise il serait bienvenu que notre commune participe à la relance en maintenant ses projets et pourquoi pas en avançant le calendrier de certains autres.

M. Fesselet souhaite revenir sur l'isolation du bâtiment. La fermeture feu du couloir va créer une zone tempérée ce qui signifie que la cage d'escalier ne va plus être un puit de perdition de chaleur.

Mme Ariane Derivaz revient sur les chiffres. Une année de location de porta cabines coûte environ CHF 120'000.-- alors que les travaux coûteraient CHF 13'000.-- par année. A déduire les revenus annuels pour la location de ces classes CHF 28'000.--.

M. Philippe Mercier s'insurge contre l'idée de mettre les enfants dans « une boîte à chaussures » pour des raisons financières. Il se demande également où seraient posées les porta cabines.

M. Jean-Pierre Ramseier rappelle qu'on a voté un crédit pour faire l'étude de ce projet. Ce serait un non-sens de ne pas continuer et aller jusqu'au bout. Il s'inquiète cependant du maintien du budget annoncé.

Le **Syndic** lui répond que l'augmentation du budget des travaux est principalement due à la mise aux normes ECA.

Mme Elise Neyroud précise qu'aujourd'hui on a un budget précis et que si le Conseil communal accepte ce préavis, le budget sera tenu sachant qu'il n'y a pas d'autres choix. D'autre part elle s'étonne d'entendre certaines personnes remettre en cause l'existence même de ce projet de création de deux salles de classe alors qu'en septembre le crédit a été accepté. Elle ne comprend pas que l'on revienne aujourd'hui avec ce débat.

M. Michel Turin rappelle qu'il n'est pas contre la construction de deux salles de classe. Ses interventions avaient pour but d'éviter de petits tracas à l'avenir. Il revient également sur ses calculs d'augmentation des élèves et ne pense pas être si éloigné de la réalité. Il revient également sur le budget 2020 qui prévoyait un coût de CHF 250'000.-- pour ces travaux. Aujourd'hui le coût total avoisine les CHF 890'000.--.

Mme Elise Neyroud répond à **M. Michel Turin** que les projections d'augmentation de la population calculées par des professionnels prennent en compte nombre de paramètres. Elle ne comprend pas non plus les remarques de **M. Michel Turin** qui d'un côté trouve le projet trop cher et de l'autre le trouve trop petit pour faire face à l'augmentation de la population. Elle rappelle que les locaux de Chardonne sont loués aux Ecoles de Corsier. Cette surface sera louée CHF 28'000.-- parce que ces derniers en ont besoin. La Commune répond aux demandes des Ecoles de Corsier et ne peut pas non plus construire plus de classes en espérant percevoir des loyers supplémentaires.

Mme Anne Gilliéron trouve ce projet bien fait et invite tout le monde à voter pour ces travaux. Elle ajoute que c'est un impératif.

M. Yannik Vallotton est satisfait des réponses qu'il a obtenues concernant l'isolation. Cependant il revient sur le fait de devoir voter dans l'urgence y compris s'il n'y avait pas eu la pandémie. Nous aurions eu trois mois de plus ce qui n'est, selon lui, toujours pas de la planification à long terme. Il aurait préféré un projet peut-être plus cher mais de meilleure qualité quitte à devoir attendre quelques années pour avoir les capacités financières de le réaliser. Il termine en disant qu'aujourd'hui, pour les enfants, il votera oui au projet.

M. Daniel Prêtre dit trouver la solution proposée simple avec l'avantage de pouvoir se faire dans les locaux existants et satisfaisante pour au moins cinq ans tout en évitant les porta cabines dans une cour d'école. On aura la chance d'avoir un bâtiment dans lequel on pourra mettre 200 enfants et qui sera aux normes ECA d'aujourd'hui avec du rendement en plus ce qui règle le problème financier.

M. Jean-David Pelot loue le fait que la commission des finances soit apparue comme suffisamment indépendante pour ne pas être juste une chambre d'enregistrement pour les préavis. Il observe tout de même des contradictions d'opinions et incite tous les conseillers à voter pour ce projet.

M. Marcel Currat souhaiterait avoir la garantie que les classes seront finies pour la rentrée scolaire.

M. Fesselet lui répond qu'à l'heure actuelle, avec les informations qu'ils ont des entreprises, avec le planning qui a été fait, la garantie est de 99%. Il rajoute que c'est un défi qu'il accepte. Tout a été mis en place pour que cela se passe comme prévu cependant il peut toujours y avoir des surprises.

Le Syndic ajoute que même s'il devait y avoir deux semaines de retard ce ne serait pas catastrophique. Cela ne nécessiterait pas de porta cabines.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 09/2019-2020 relatif à une demande de crédit de CHF. 840'886.60 concernant les travaux de création de deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne et la mise en conformité de la cage d'escalier
- OUI** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour
- OUI** le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

**décide à la majorité
(1 voix contre, 2 abstentions)**

- 1 d'autoriser la Municipalité à créer deux salles de classe dans les combles du Collège de Chardonne,
- 2 de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 840'886.60, à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 470'000.-- sur la réserve portée au bilan sous N° 9282.06 « Fonds de réserve bâtiments », le solde de CHF 370'886.60 étant à amortir sur trente ans, sauf mieux,
- 3 d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à l'emprunt, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 840'886.60 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
- 4 d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.
5. **Préavis N° 10/2019-2020** relatif à l'organisation du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le Président prie le président de la commission ad hoc, en l'absence du rapporteur, **M. Bernard Groves**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **Le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Yannik Vallotton remarque qu'avec le temps, l'organisation d'une commune s'est complexifiée, qu'il y a beaucoup plus d'administratif. Il se demandait s'il ne serait pas judicieux de créer un poste supplémentaire. Il revient sur son idée de vision globale, il sait que ça prend du temps et cette personne supplémentaire pourrait s'en occuper.

Le Syndic lui répond qu'il n'est pas possible de créer un poste supplémentaire. Selon la loi sur les communes il doit y avoir 3, 5 ou 7 municipaux.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 10/2019-2020 relatif à l'organisation du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

- 1 de prendre acte du système proportionnel pour l'élection des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026,
 - 2 de fixer le nombre de membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026 à 50, dans les limites de l'art. 17 LC,
 - 3 de fixer le nombre de municipaux à 5 pour la législature 2021-2026, dans les limites de l'art. 47 LC.
- 6. Projet rédigé de modification du Règlement communal sur la gestion des déchets concernant la taxe forfaitaire pour les résidences secondaires**

Ce projet est considéré comme une motion et sera traité comme tel.

Le Président prie **Mme Anne Ducret** de procéder à la lecture de son projet.

Il remercie **Mme Anne Ducret** pour la lecture du projet.

Mme Elise Neyroud intervient pour informer le Conseil communal que la Municipalité est contre ce projet à l'unanimité. En effet, elle ne pense pas qu'il soit judicieux de reporter ce manque à gagner sur les résidences principales. Selon le budget, il y a une somme de CHF 45'000.-- de taxe sur les résidences secondaires. En suivant le projet, nous arriverions à CHF 30'000.-- ce qui obligerait la Municipalité à reporter CHF 15'000.-- de manque à gagner sur le reste des contribuables.

M. Jean-Luc Ducret ajoute que les personnes qui ont des résidences secondaires bénéficient aussi des services de la commune (dénegement, routes etc) alors que fiscalement ils ne payent rien à la commune. La Municipalité trouve juste que cette taxe amène une petite compensation pour des services dont ils bénéficient sur la commune.

M. Jean-David Pelot explique que par le passé, des propriétaires de résidences secondaires, qui payent la taxe foncière et la taxe de séjour, avaient déjà fait recours contre le calcul de cette taxe, lequel est considéré comme injuste tel que calculé.

Avec un facteur 3, Chardonne est largement en-dessus de ce qui se fait dans les communes voisines. C'est pour cette raison que la Commission de recours en matière d'impôts communaux a trouvé que c'était effectivement assez lourd d'imaginer que ces personnes payent 3 fois le montant que les citoyens de Chardonne payent. C'est sur cette base que la Commission de recours en matière d'impôts communaux a décidé, à l'unanimité, de proposer une modification sachant que la Municipalité était contre.

Le Syndic demande s'il y a une jurisprudence. **M. Jean-David Pelot** lui répond que les règlements en matière de taxes déchets sont différents d'une commune à l'autre. Il y a eu une jurisprudence sur Rolle et une autre à Vevey mais aujourd'hui il n'y a pas de jurisprudence cantonale. **Le Syndic** ajoute que l'on parle de seulement deux résidences secondaires avec en contrepartie tous les citoyens de Chardonne qui verraient leur taxe augmenter. D'autre part il y a d'autres communes qui ont également le facteur 3.

M. Jean-Luc Ducret souhaite rebondir sur la durée de présence pour les résidences secondaire (5 mois et 29 jours maximum) ou résidence principale (dès 6 mois et 1 jour). Il y a 3 ans, la commune a commencé à identifier toutes les résidences secondaires. Les personnes soupçonnées d'être des résidents fixes et devant mettre leur domicile fiscal sur Chardonne ont été dénoncées aux autorités fiscales cantonales. Il y a eu des recours mais nous avons à chaque fois gagné le recours. Les contrôles continuent afin de rapatrier des contribuables sur la commune.

Mme Anne Gilliéron revient sur une procédure de 2014 qui avait touché des propriétaires qui font recours aujourd'hui et **M. Jean-David Pelot** explique que suite à cette procédure, la Municipalité avait promis de réexaminer le dossier, ce qui a été fait, mais n'a finalement pas modifié ses calculs.

M. Jean-David Pelot explique qu'il y a différentes façons de taxer (au nombre de jours passés, au nombre de personnes ou au forfait). Selon les cas, cela peut sembler injuste. Tous les recourants rencontrés acceptent de payer plus qu'un autochtone mais tous trouvent le facteur 3 trop élevé et par conséquent injuste.

Mme Ariane Derivaz dit que l'impôt foncier, tout le monde le paye, mais si on fait le calcul au niveau des impôts, nous ne serons pas tout à fait dans la même fourchette. Elle relève qu'il y a là aussi peut-être une injustice qui peut être expliquée à ces personnes.

M. Jean-David Pelot souhaite préciser que la commission a chaque fois tranché en défaveur des recourants. Cependant, lors de discussions avec ces derniers, il est apparu que le facteur 3 semblait tout de même un peu exagéré.

Mme Delphine Morel demande quel est le nombre de résidences secondaires sur la commune. **Mme Elise Neyroud** lui répond qu'en 2019 il y avait 140 résidences secondaires.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la discussion.

Le Conseil communal de Chardonne ne souhaite pas renvoyer le projet en commission.

Le Conseil communal de Chardonne

VU le projet rédigé de modification du Règlement communal sur la gestion des déchets concernant la taxe forfaitaire pour les résidences secondaires

**refuse à la majorité
(3 voix pour, 3 abstentions)**

de le renvoyer à la municipalité pour projet.

7. Motions et postulats

Il n'y en a pas.

8. Communications du Bureau du Conseil communal

Comme le permet l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communales et de droit politique dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, les mandats actuels des membres de la Commission de Gestion, de la Commission des Finances et du Bureau du Conseil communal sont prolongés jusqu'au 30 septembre 2020. Ce même arrêté fixe le délai pour l'adoption des comptes et du rapport de gestion au 30 septembre 2020. La Municipalité a transmis qu'elle n'aurait pas de préavis à présenter en juin hormis les comptes. Par conséquent le Bureau vous propose d'annuler la séance du Conseil communal du 23 juin 2020. Les comptes et les élections statutaires notamment seront mis à l'ordre du jour de la séance du 11 septembre 2020.

L'Union des Communes Vaudoises donne désormais des tutoriels de formation sur son site internet www.ucv.ch/formations abordant des thèmes susceptibles d'intéresser les Conseillères et Conseillers communaux. Actuellement 4 tutoriels sont en ligne. Ils abordent la notion de la valeur du point d'impôt, le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), l'évaluation de la dette d'une commune et l'utilisation des réserves comptables. Des vidéos de présentation des enjeux liés au financement de la facture sociale sont également libres sur leur site. Une application mobile (UCV-App) est également disponible et offre des informations régulièrement mises à jour pour les communes.

9 Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud, Syndic :

M. Nicolas Huguenin a donné sa démission au 31 mai 2020. Son poste a été repourvu et la Municipalité a engagé **Mme Sacha Brun**, domiciliée à St-Légier, qui débutera son activité au 1^{er} juillet 2020.

Mlle Phyllis Weiss, apprentie à l'administration, arrive au terme de son apprentissage au 31 juillet 2020. L'administration n'a pas prévu d'engager d'apprenti pour le moment.

La Municipalité a engagé un apprenti agent d'exploitation, **M. Flavio De Oliveira Coelho Mateus**, qui débutera son apprentissage le 15 juillet 2020, principalement au service voirie.

Le comité du Bureau Technique Intercommunal a reçu la démission de **M. Yann Gilliéron**, adjoint du chef du Bureau Technique Intercommunal au 31 juillet 2020. La procédure en vue de son remplacement est actuellement en cours.

M. Jean-Luc Ducret

Dans le thème du développement durable, une station de vélos électriques est en cours d'installation à la place Cendrillon au Mt-Pèlerin. Il y aura six vélos électriques en location. La Municipalité a prévu que les citoyens de Chardonne bénéficient d'un prix préférentiel sur la location de ces vélos. La mise en route se fera dès que les mesures de protection contre le COVID-19 le permettront.

Deux places de stationnement pour véhicules électriques seront également mises en services dans une quinzaine de jours. Une à Chardonne à côté de l'entrée de la cave communale et la deuxième sur la place Cendrillon au Mt-Pèlerin.

Mme Amélie Flückiger

D'ici deux mois environ les travaux du chantier Pérose - Ecouralaz seront finalisés. La pose du tapis bitumeux se fera en principe en automne. Un préavis sera prochainement soumis au Conseil communal pour la deuxième étape (partie nord du chemin de l'Ecouralaz).

Concernant la Salenche, le Conseil communal de Puidoux se réunira le 18 juin 2020. Les travaux devraient avoir lieu cet été.

10 Propositions individuelles

M. Charles Volet nous informe que suite à des travaux, le chemin de Pully (environ 20 mètres en-dessus de l'entrée du chemin de Perriaz) qui a dû être ouvert puis à nouveau goudronné, a subi un important affaissement qui se marque de plus en plus au fil des jours. Il demande, ainsi que plusieurs autres utilisateurs, la réfection de cette route devenue dangereuse.

Mme Amélie Flückiger lui répond que des travaux de réfection sont prévus pour la mi-juin.

M. Jean-David Pelot revient sur l'installation des deux stations de chargement électrique et demande qui paye leur installation et qui paye le courant électrique.

M. Jean-Luc Ducret lui répond qu'une partie est prise dans le fonds pour le développement durable et l'autre partie est prise sur le budget du développement durable. Concernant la tarification, la Municipalité n'a pas encore pris de décision. L'idée est de favoriser des courtes durées (1 heure peut-être offerte ou à tarif très bas) pour inciter les gens à venir boire un café et favoriser les petits commerces. Pour information, il y a des bornes de chargement non payantes à Jongny.

M. Jean-Pierre Ramseier aimerait savoir si ce ne sera pas de l'électricité nucléaire.

M. Jean-Luc Ducret lui répond qu'ils travaillent plutôt sur l'idée d'utiliser de l'électricité photovoltaïque.

M. Yannik Vallotton rappelle qu'il fait partie d'une commission de développement durable. Ayant perdu ses deux collègues (**M. Patrick Mayor** et **M. Charles Volet**) il se demande si ces derniers vont être remplacés sachant qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine.

M. Jean-Luc Ducret lui répond que le président des groupements politiques doit faire une proposition de candidats.

M. Fabrice Ducret intervient pour dire que pour remplacer **Charles Volet** à la commission municipale de développement durable, le PLR propose **M. Yann Krebs**.

Mme Carine Neyroud souhaite parler de la bibliothèque communale suite à ces dernières semaines. Beaucoup d'enfants, d'adultes, jeunes et moins jeunes ont énormément apprécié la démarche qui a été mise en place par les deux bibliothécaires afin de prêter les livres sur commande. Elle souhaite remercier le travail effectué par les bibliothécaires ainsi que leur entrain et leurs bonnes idées en général.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt les débats à 22h50.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire


Baptiste Marmy




Valérie Schnyder